Date de convocation: Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers:

En exercice: 48

Présents: 36 (dont 14 en visioconférence*)

Votants: 36 (dont 3 procurations)

Dont pour: 39

Dont contre: 0

Dont abstention: 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/87

Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération **CAP Excellence** au sein du conseil d'administration du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG)

Rapporteur

Mme Lyliane PIQUION

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le:

N 9 DEC. 2020

- Publication ou notification,

1 0 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 novembre 2020

6ème séance

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1er et 2ème vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON'

Vice-présidents: M. Dominique BIRAS (3ème vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)-M. Jacques BANGOU (8ème vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9eme vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10eme vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (116me vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12ème vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13ème vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14ème vice-président)

Autres membres du bureau: Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN-M. William SURDIN*- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires: Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS'-Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY'- Mme Marie-Solange LE BLANC'- M. Joseph LEE- M. Michel MADO'- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY'- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL'- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE-Mme Nadège THEOPHILE'- M. Dominique THEOPHILE'

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente: Mme Eliane GUIOUGOU (6ème vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY

Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autre conseillère communautaire: Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés: 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1er vice-président)- M. Harry DURIMEL (2ème vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4ème vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

Nombre de conseiller absent non excusé: 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Accusé certifié exécutoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

Réception par le préfet : 09/12/2020 Affichage : 09/12/2020

VU le code général des collectivités territoriales;

- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération N°CR/17-1253 du conseil régional de la Guadeloupe votée le 30 novembre 2017, portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et approbation des statuts du CTIG;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération CAP Excellence de siéger au sein du conseil d'administration du CTIG, en sa qualité d'opérateur régional de la promotion et du développement touristique de la Guadeloupe ;

Considérant que le vote a eu lieu sur la base d'une unique candidature arrêtée d'un commun accord au sein du conseil communautaire.

Considérant que ni l'organe délibérant ni aucun conseiller n'a été empêché de présenter une autre candidature;

Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de l'unique candidature ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Considérant les résultats du scrutin à main levée ;

Après en avoir délibéré;

Accusé certifié exécutoire

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ:

Réception par le préfet : 09/12/2020

ARTICLE 1-De désigner, pour la durée de son mandat, Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, 12ème vice-présidente, déléguée au tourisme et vice-présidente de la commission tourisme, en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du conseil d'administration du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE 3</u>- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE ainsi qu'au directeur du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe CTIG).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

0 8 DEC. 2020



ic JALTON

Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le

0 9 DEC. 2020

Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le

1 0 DEC. 2020

Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le

1 0 DEC. 2020

• Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

1 0 DEC. 2020

Délibération transmise à Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, le

1 0 DEC. 2020

Délibération transmise au directeur du CTIG, le

1 0 DEC. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-200018653-20201121-2020110687-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020